

MAIRIE de FONTAINE-RAOUL

Rue Principale - 41270 - FONTAINE-RAOUL
Tél. 02 54 80 16 52 / Fax : 02 54 80 11 58

Compte Rendu du Conseil Municipal Séance du 29 septembre 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 19 septembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, **le vendredi vingt-neuf septembre deux mil dix-sept** à dix-neuf heures trente, sous la présidence de **Monsieur GRANGER Luc, Maire**.

Étaient présents : M. PLESSIS Jean-Pierre, M. BROSSE Dominique, Mme de BEAUDIGNIES Sibylle, M. HUTIN Christian, M. JAMI Bernard, M. THIOLAT Emile.

Absents excusés : M. LETORD Michel, Mme LEBERT Joëlle, M. DEGEST Christian.

Le compte rendu du conseil du 14 septembre 2017 soumis à l'assemblée est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme de BEAUDIGNIES Sibylle est nommée secrétaire de séance.

ANNULATION DE LA DELIBERATION « NOMINATION COORDONNATEUR COMMUNAL ET AGENT COMMUNAL RECENSEUR » PRISE LE 29 MAI 2017

Monsieur Le Maire explique que lors du conseil municipal du 29 mai dernier, une délibération a été prise pour nommer l'agent recenseur et le coordonnateur communal pour le recensement de 2018.

Cette délibération nomme Madame LE BOUCQ DE BEAUDIGNIES coordonnateur communal et agent recenseur de l'enquête de recensement pour l'année 2018.

Mardi 19 septembre dernier, Madame LE BOUCQ DE BEAUDIGNIES a participé à une réunion d'information pour l'enquête de recensement de la population 2018. A cette occasion elle a appris que l'agent recenseur ne pouvait être un élu.

De ce fait il convient d'annuler la délibération de nomination de Madame Sibylle LE BOUCQ DE BEAUDIGNIES, en qualité de coordonnateur communal et d'agent recenseur de l'enquête de recensement pour l'année 2018, prise le 29 mai 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

-ANNULE la délibération de nomination de Madame Sibylle LE BOUCQ DE BEAUDIGNIES, en qualité de coordonnateur communal et d'agent recenseur de l'enquête de recensement pour l'année 2018, prise le 29 mai 2017.

DELIBERATION « NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION DE FONTAINE-RAOUL EN 2018 »

Monsieur le Maire précise que l'annulation de la délibération du 29 mai 2017 nécessite de renommer un coordonnateur communal.

Madame Sibylle LE BOUCQ DE BEAUDIGNIES peut être coordonnateur communal pour le prochain recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

-ACCEPTE la nomination de Madame Sibylle LE BOUCQ DE BEAUDIGNIES, en qualité de coordonnateur communal pour l'enquête de recensement de la population du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

DELIBERATION « NOMINATION DE L'AGENT RECENSEUR DE FONTAINE-RAOUL EN 2018 »

Monsieur le Maire précise que l'annulation de la délibération du 29 mai 2017 nécessite de renommer un agent recenseur.

Madame Chantal THIOLAT accepte d'être nommée agent recenseur pour le prochain recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

-ACCEPTE la nomination de Madame Chantal THIOLAT, en qualité d'agent recenseur pour l'enquête de recensement de la population du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DE LA COMMUNE POUR LE PLUi (OAP)

Monsieur Le Maire annonce que Monsieur BROSSE et Madame DE BEAUDIGNIES vont lundi 2 octobre prochain rencontrer CITADIA, le cabinet d'étude du PLUi.

Le but de cette rencontre est de se positionner sur le développement stratégique de la commune, de repérer les éléments devant être préservés et de proposer une vision prospective du bourg.

Dans cette perspective Monsieur GRANGER s'est concerté avec Monsieur PLESSIS et Madame DE BEAUDIGNIES afin d'étudier les dernières cartes envoyées par la communauté de commune. Les cartes sont présentées aux membres présents afin de compléter les OAP de la commune pour le PLUi qui seront proposés lors de la rencontre de lundi 2 octobre 2017.

QUESTIONS DIVERSES

1 – PROPOSITION D'ACHAT DE LA MAISON SITUEE 25 RUE PRINCIPALE

Monsieur Le Maire annonce que la propriétaire de la maison située 25 rue principale a été à maintes reprises contactée pour lui demander d'entretenir son terrain et son habitation.

Monsieur GRANGER a récemment eu contact par téléphone avec cette personne qui lui a annoncé qu'elle souhaitait vendre. Monsieur GRANGER, dans l'optique du PLUi, s'est porté acquéreur potentiel pour un montant de 15 000 euros.

Il soumet cette proposition au conseil municipal. Les membres présents après discussion sur la finalité de cet achat éventuel, des travaux nécessaires et de leurs coûts pour réhabiliter le logement décident de demander une estimation de réparation de la toiture avant de s'engager formellement.

2- ECOULEMENT D'EAU PLUVIALE AU LIEU-DIT LE PETIT CARTIER

Monsieur PLESSIS fait part d'un problème d'écoulement d'eau dans le chemin au lieu dit le Petit Cartier. Après avoir fait un état des lieux avec l'agent technique ce problème peut être résolu par l'installation d'un regard pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales.

Après discussion le conseil municipal décide de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour mener à bien ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.